



GROUPE SAB - FINANCIERE D'AZOLETTE

1077 Route des Quatre vents
42670 Belmont-de-la-Loire
Tél: +33 (0)4 74 66 79 00

Conditions générales de vente

Terms of sale

Conditions générales – Français / French

- 1) Nos délais sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Etant entendu qu'en cas de retard, la société ne pourra être tenue à aucune indemnité, ni passible d'aucune pénalité sauf stipulation spéciale prévue à la commande et acceptée par la société. En aucun cas, la société ne pourra accepter l'annulation d'une commande en cours d'exécution, même motivée par un retard exceptionnel.
- 2) Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même expédiées franco.
- 3) Toute réclamation pour être admise, devra être faite le plus tard dans les 8 jours suivants la livraison dans les locaux du destinataire.
- 4) Les conditions indiquées sur nos devis sont susceptibles d'être révisées. En conséquence, les factures sont établies selon les prix et les taxes en vigueur à la date de livraison.
- 5) Dans le cas de pièces non conformes, notre responsabilité se limite au remplacement pur et simple ou à la retouche des pièces en cause, sans donner droit à un remboursement quelconque, ni à un dédommagement de travaux faits sur pièces après notre livraison.
- 6) Nos factures sont payables à Belmont et nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
- 7) En cas de différent quelconque, seul le Tribunal de Commerce de Roanne sera compétent.
- 8) Sauf dérogation expresse écrite, seules nos conditions générales de vente, quelles que soient celles portées sur les documents de nos contractants sont applicables.
- 9) Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€

pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Terms of sale – Anglais / English

1) Our deadlines are given for information only and without guarantee. In case of delay, the company can not be asked for any compensation or penalties unless special order accepted by company. No order in progress can be cancelled, even in case of exceptional delay

2) Our products travel at the risk of the recipient, even with postage paid.

3) Any claim, to be accepted, must be made no later than 8 days following delivery to the consignee's premise.

4) The conditions set out our estimates are likely to be revised. As a result, invoices are based on prices and taxes in effect at the date of delivery.

5) In the case of non-conforming parts, our liability is limited to simply replacing or repairing, without giving any right to a Money Back, or to compensation for work done on our parts after delivery.

6) Our invoices are payable to Belmont and our drafts or acceptances of payment shall neither substitute nor be an exception to this jurisdiction clause.

7) If any different, only the Tribunal of Commerce of Roanne will have jurisdiction

8) Unless otherwise specified in writing, only our terms of sale, regardless of those made in the documents of our contractors are applicable

9) According to Articles 441-6 c. com. and D. 441-5 c. com. of french law, any delay in payment causes legally, in addition to penalties, an obligation for the debtor to pay a lump sum of € 40 for recovery costs. Additional compensation may be claimed, on justificatory, when recovery costs exceed lump's sum.

RESERVES PROPERTY: Pursuant to the law of May 12 1980, products remain our property until full payment.